

Chirurgie réfractive : tarifs des actes*

Type intervention	Tarif par œil	Tarif bilatéral
Excimer/PKR/PKR transépithéliale	1 000 €	2 000 €
Supplément procédure pour PKR transépithéliale :	50 €	100 €
Type intervention	Tarif par œil	Tarif bilatéral
LASIK ou SMILE	1 300 €	2 600 €
Type intervention	Tarif par œil	Tarif bilatéral
Kératotomie relaxante pour correction de l'astigmatisme cornéen induit	1 300 €	2 600 €

Toute intervention est conditionnée à un règlement préalable (au plus tard le jour de l'intervention).

Les actes de chirurgie réfractive ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. Certaines assurances maladie complémentaire (mutuelles) peuvent les rembourser, entièrement ou partiellement.

Ce règlement s'effectue :

- Soit auprès des caisses de l'hôpital (situées dans le hall d'accueil et ouverte de 7h30 à 16h50 du lundi au vendredi)
 - Par carte bancaire – attention au plafond de paiement de votre carte
 - Par chèque de banque (chèque émis par votre banque à l'ordre du Trésor Public)
 - En espèces.

- Soit auprès du Trésor Public par virement (au moins 15 jours avant l'intervention – préciser en référence de votre virement le nom, prénom et la date de naissance du patient).

IBAN	BIC
FR71 3000 1000 64C7 5000 0000 095	BDFEFRPPCCT